



Présents : Yann TRIMARDEAU, Christophe NIVAULT, Tony LEGENDRE, Valérie DUVIGNEAU, Michel FOURNIER, Déborah LANGLAIS.

Absents excusés : Caroline PRELLIER, Karine HUET, Jordan MARIE, Maxime DEPOGNY, Tony DESSAY (ayant donné pouvoir à Michel FOURNIER)

1 – Subvention Avenir de St Amand (Football)

Une demande est parvenue courant Avril. Compte tenu du nombre de jeunes licenciés, il est proposé d'allouer une subvention de 300€.

Le conseil municipal à l'unanimité des présents approuve le versement de la subvention.

2 – Durée d'amortissement sur le matériel ou l'équipement

Il convient de mettre à jour les durées d'amortissement fixées par délibération du 29 mars 2016 sur le matériel acquis par la commune, notamment depuis l'adoption de la comptabilité M57.

Il est proposé pour le matériel ou l'équipement :

Nature	Catégories de biens amortis	Type de matériel (à titre indicatif)	Durée d'amortissement
2135	Installations générales, agencements, etc	Aire de jeux, clôture	10 ans
2157	Matériels, outillages	Meuleuse, tronçonneuse, etc	2 ans
2183	Matériel de bureau et informatique	Ordinateur, onduleur, etc	3 ans
2184	Mobilier	Bureau, vestiaire, bancs, etc	3 ans
2188	Autres immobilisations corporelles	Tonnelles, guirlandes, etc	2 ans
	Biens de valeur inférieure à 300 € TTC	Biens de faible valeur	1 an

Le conseil municipal à l'unanimité des présents approuve les durées d'amortissement pour le matériel ou l'équipement.

3 – Convention chantier citoyen

La communauté d'agglomération Territoires vendômois souhaite mettre en place des chantiers citoyens à destination des 14-25 ans. Le dispositif approuvé par délibération du conseil communautaire en date du 25 mars 2024 vise trois objectifs, inscrire les jeunes de 14 à 25 ans dans une démarche de découverte du milieu professionnel, développer leur conscience citoyenne, et pour les jeunes âgés de plus de 17 ans leur offrir des contreparties spécifiques facilitant leur accès à l'autonomie.

Territoires vendômois souhaite que ces chantiers répondent à des réels besoins de travaux ou d'aménagement et soient représentatifs de la diversité de son territoire. C'est pourquoi un appel à organisation de chantiers a été initié auprès de 65 communes de Territoires vendômois et de leurs intercommunalités et qu'un premier choix de chantiers a été effectué pour l'été 2024 par un jury émanant de la sous-commission Petite Enfance, Enfance et Jeunesse, d'autres chantiers pouvant être organisés ultérieurement.

Dans ce cadre la commune de Lance a été retenue par Territoires vendômois pour faire l'objet d'une délégation d'organisation technique des chantiers citoyens et Territoires vendômois et la commune de Lance. Les travaux envisagés cet été se portent sur le portail du cimetière et les portes de l'église.

Le conseil municipal à l'unanimité des présents approuve la convention et autorise le maire à signer ladite convention avec la CATV.

4 – Point Rencontre Jeunes

Suite à l'arrêt du Point Rencontre Jeunes de St-Amand survenu en mars 2024, la Direction Enfance Jeunesse souhaite proposer à la rentrée 2024 un Point Rencontre Jeunes sur le bassin de St-Amand, et notamment sur la commune de Lancé.

Pour être en lien avec le projet d'Espace de Vie Social du O'32, ils viendraient les mercredis (hors vacances scolaires) de 13h30 à 17h au niveau du café associatif, et feraient aussi du lien intergénérationnel avec les plus âgés de la commune qui viennent jouer le mercredi après-midi à la salle des associations.

Ils débuteraient le PRJ la dernière semaine de septembre 2024, ce qui leurs permettrait en amont d'aller rencontrer les jeunes CM1-CM2 scolarisés dans la commune à l'école de Lancé et élargir le périmètre également au CM1-CM2 de l'école de St-Amand dont certains élèves sont limitrophes de Lancé. Un transport retour sera proposé aux jeunes ne résidant pas à Lancé.

L'équipe de l'animation itinérante se charge de tout l'aspect communication et diffusion de celle-ci.

Le conseil municipal à l'unanimité des présents approuve cette proposition d'un Point Rencontre Jeunes.

5 – Planning élections européennes

Pour rappel les élections sont fixées au dimanche 9 juin.

De 8h00 à 11h30	De 11h30 à 15h00	De 15h00 à 18h00
MAXIME DEPOGNY	TONY LEGENDRE	MICHEL FOURNIER
TONY DESSAY	DEBORAH LANGLAIS	VALERIE DUVIGNEAU
KARINE HUET	CAROLINE PRELLIER	CHRISTOPHE NIVAUT
JORDAN MARIE		YANN TRIMARDEAU

6 – FACIL 2024

Dans le cadre des travaux sur les bâtiments de l'école, la communauté d'agglomération peut être sollicitée. Voici le plan de financement :

Travaux bâtiments école			
Plan de financement 2024			
	Montant HT en €	Ressources	Montant HT en €
Toiture PS/MS du réfectoire	47 209,50 €	Apport Commune	51 207,00 €
Toiture de l'école des filles	35 100,07 €		
Menuiserie réfectoire (amélioration isolation)	4 954,00€		
Isolation de l'école des filles	11 610,00€	FACIL 2024 demandé	10 000,00€
Isolation thermique et phonique du réfectoire	11 920,00€	Subvention DDSR 2024 accordée	24 000,00 €
		DETR 2024	36 000,00 €
TOTAL H.T en €	121 207,00€	TOTAL H.T en €	121 207,00 €

Le commencement des travaux est prévu dès le 6 Juillet. Il convient de déposer le dossier de demande de FACIL.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Accepte le plan de financement proposé,
- Autorise le Maire à faire une demande de Fonds de concours FACIL auprès de la Communauté d'Agglomération Territoires Vendômois, et à signer le dossier de demande s'y rapportant, ainsi que la convention.

7 – Modification des statuts de la CATV au titre de la petite enfance

Afin de garantir une continuité de l'action communautaire déployée en matière de petite enfance et de ne pas découper et complexifier l'exercice de cette compétence, il vous est proposé de modifier les statuts de façon à ce que la communauté soit autorité organisatrice de petite enfance en lieu et place des communes.

Il est proposé d'approuver les modifications des statuts de la CATV relatifs à la petite enfance : « En tant qu'autorité organisatrice de la petite enfance : recensement des besoins des enfants de moins de 3 ans et de leurs familles en termes de services aux familles, et les modes d'accueil disponibles sur le territoire, information et accompagnement des familles des enfants de moins de 3 ans et les futurs parents, planification, au regard du recensement de ces besoins, du développement des modes d'accueil et soutien de la qualité des modes d'accueil. »

Le conseil municipal à l'unanimité des présents approuve cette modification des statuts de la CATV.

8 – Questions diverses :

8-1. Entretien des chemins :

- Livraison de calcaire en cours et rebouchage des trous par les utilisateurs riverains.
- Prendre contact avec la mairie auprès de Rachel

8-2. Sécurité Brenne : Réparation de la clôture bois par l'entreprise LEDIER, et le poteau du portail.

8-3. 12 Juillet 2024 :

- Montage, organisation, planning service apéritif
- Tenue buvette, démontage
- Vendredi : repas

8-4. Route du Petit Bois : Les travaux auront lieu du 17 au 21 Juin.

Prochaine réunion de conseil :

Septembre 2024